

# VIVRE à Nanteau sur Essonne

Bulletin d'information de la commune  
de Nanteau/Essonne. Année 2002 - n° 2



## Le mot de Madame le Maire.

Voilà un an que le nouveau Conseil Municipal est en place.

Chacun s'est engagé dans les différentes commissions et syndicats.

L'an 2001 a été fertile en événements :

- ◆ Le fossé, Chaussée de Rouville : les travaux ont été réalisés plus tôt que prévu,
- ◆ La fête de la St Jean a débuté par le 1<sup>er</sup> vide-greniers réservé en priorité aux habitants de N/E et le soir, nous avons brûlé St Jean,
- ◆ Le passage du Tour de France, le 28 juillet, a drainé beaucoup de monde dans la commune. Tout s'est très bien passé,
- ◆ La tempête du 2/8/2001 : que d'eau ! et à certains endroits de la commune de la grêle. Nous avons fait appel aux pompiers pour pomper l'eau sur la chaussée à Villetard, en face de chez Monsieur SIRVIN et ensuite, une entreprise est venue pour évacuer l'eau du puisard de la commune situé chez M. SIRVIN et en même temps, tous les regards de cette rue ont été nettoyés,
- ◆ L'inauguration de la restauration de l'intérieur de l'église ainsi que de l'extérieur, côté cimetière en Octobre. Remerciements au Conseil Municipal ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à cette manifestation,
- ◆ Et, nous voilà en décembre pour gâter nos anciens avec la distribution des colis. Nous avons 22 femmes et 15 hommes,
- ◆ Début Janvier, les vœux pour la nouvelle année. Je tiens à remercier tous les nantessonais et nantessonaises, surtout les nouveaux habitants qui se sont joints au conseil municipal ,
- ◆ La dernière manifestation a été le loto et la galette des anciens, après-midi très réussi et merci à notre animateur M. BINET pour sa prestation musicale,

POUR 2002 :

- ◆ Fleurissement plus important de la commune,
- ◆ Elagage des haies du parking et du cimetière. Taille de rafraîchissement à Boisminard,
- ◆ L'entretien de la chaussée dans la traversée de Boisminard,
- ◆ La 2<sup>ème</sup> tranche du contrat rural. Le stationnement des voitures,
- ◆ Signature de la convention « commune associée » avec le Parc Naturel du Gâtinais Français.

◆ Michèle BOUTEILLE

## **Assainissement collectif ou individuel ?**

On entend dire, y compris par des élus, que le "tout à l'égout" va devenir obligatoire. C'est faux ! La loi sur l'eau de 1992 vise au contraire à supprimer la pollution issue des eaux usées domestiques en redonnant sa place à l'assainissement individuel en milieu rural. Pour y parvenir toute habitation devra avant fin 2005 être reliée à un réseau de collecte municipale (tout à l'égout) ou disposer d'un assainissement individuel assurant un traitement efficace. Il sera interdit de rejeter dans le milieu naturel des eaux non épurées (exemple rejet dans un puisard).

A Nanteau, les distances entre les hameaux rendent irréaliste un réseau de collecte unique. On peut créer un collecteur pour le bourg avec une mini station d'épuration dans les marais de la commune (lieu dit le bas du Closeau), idem pour Villetard et Boisminard avec des stations vers l'étang communal et l'ancienne mare. Mais même avec ces 3 réseaux, beaucoup de maisons trop éloignées resteraient en assainissement individuel.

Les études réalisées par le Cabinet Chapeau montrent que la redevance d'assainissement ferait passer le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 1,5A (10F) à 4,5A (30F) voir 6A (40F). De plus, chaque propriétaire devrait réaliser, à ses frais, les travaux pour amener ses eaux usées en limite de propriété vers le collecteur. Ces travaux entraîneraient souvent une inversion des écoulements, la démolition partielle d'une terrasse ou d'une clôture, etc...soit, avec la taxe de raccordement, un coût total minimum de 1500A (10 000F) pouvant atteindre 7600A (50 000F) voire plus pour certains.

On peut donc se demander si la solution du tout individuel n'est pas préférable. Tous les habitants seraient traités équitablement - l'eau resterait bon marché - le coût moyen de la réhabilitation de l'existant ne devrait pas atteindre ce seuil de 7600A mais malheureusement avec de plus fortes disparités. Aussi, demandons-nous au Cabinet Chapeau et à l'Agence de l'eau Seine-Normandie de faire une étude complémentaire dans ce sens afin de mettre en évidence les principales difficultés et de nous conseiller sur les solutions possibles.

Remarques : ◇ Après avoir prêché pendant des années pour le tout collectif, les Agences de l'eau et les services de l'Etat, sous la pression du ministère de l'environnement poussent aujourd'hui les communes rurales vers l'assainissement individuel car celui-ci s'avère plus performant que les petites stations d'épuration (meilleur traitement et trois fois moins de boues d'épuration) et surtout, elle évite de concentrer la pollution en un point.

◇ La nouvelle loi, en cours d'examen, devrait permettre aux Agences de l'eau d'aider financièrement les particuliers pour mettre leurs assainissements aux normes sous l'égide de la mairie.

Dans cette hypothèse, fin 2005, chaque habitation devrait être équipée d'un système d'assainissement individuel conforme, système composé obligatoirement d'un dispositif de pré-traitement (fosse toutes eaux ou fosse septique + bac dégraisseur) et d'un dispositif de traitement (p. ex. filtre à sable). Le pré-traitement doit liquéfier les matières solides par l'action de bactéries anaérobies (sans oxygène). Le traitement vise à éliminer les matières polluantes en les faisant digérer par des bactéries aérobies. Plusieurs filières sont possibles suivant le terrain. Dans le cas le plus favorable, le traitement peut être assuré par le sol naturel mais il faut généralement faire appel à des techniques plus onéreuses (Ex. terte d'infiltration).

Faites-nous part de vos commentaires avant la décision du Conseil Municipal. Toutes les idées et suggestions seront les bienvenues.

Remarque : Le zonage retenu par le Conseil municipal sera soumis à enquête publique avant approbation par le préfet, mais nous aimerions connaître votre opinion plus tôt.

## **Les ordures ménagères.**

Les ordures ménagères sont collectées sur tout le territoire de la commune, le vendredi en début d'après midi ou le samedi en cas de jour férié dans la semaine.

LE TRI SELECTIF : Un effort important reste à faire dans ce domaine. Pour Nanteau nous sommes à 33,37 kg/habitant contre plus de 70 kg pour les meilleurs.

IMPORTANT :

Les ordures ménagères et les sacs plastiques sont interdits dans le bac à couvercle jaune. Il est impossible de trier s'il y a mélange de « propres et secs » avec les ordures à incinérer.

Il faut rappeler également que les « propres et secs » ne doivent pas être enfermés dans des sacs plastiques.

Une visite du SITOMAP sera organisée le mardi 19 mars à 10 heures. Prière de s'inscrire à la mairie avant le 15 mars.

### **LES OBJETS ENCOMBRANTS**

Cette année, il n'y aura pas de ramassage des objets encombrants. Pour l'instant, il n'y a pas d'entreprise qui veut prendre le marché. La seule solution : la déchetterie de Malesherbes qui est ouverte le matin de 8h30 à 12h les lundi, jeudi et samedi et l'après midi de 13h30 à 17h les lundi, mercredi et samedis, sauf les jours fériés.

Si vous rencontrez de gros problèmes, veuillez vous rapprocher de la mairie.

***La décharge de Nanteau est fermée ! Il est interdit d'y déposer quoi que ce soit sous peine d'amende.***

## **Jardinage.**

Le jardinage est source de bonheur. Mais quelquefois, posséder un jardin procure bien des soucis. Vos arbres ou haies montent trop haut, leurs racines défoncent le gazon ou les cultures de votre voisin. De tels problèmes liés à la présence d'arbres sont capables de vous empoisonner la vie ou celle de votre voisin. Heureusement, le droit civil et le droit rural proposent des règles et des solutions.

Quelques règles qu'il faut respecter :

- Aucune plantation à moins de 0,50 m de la limite de votre propriété.
- Votre haie ou vos arbres plantés à moins de 2 m de la limite de votre propriété (voisins ou domaines publics) ne doivent pas mesurer plus de 2 m de haut.
- Votre voisin ou les pouvoirs publics (mairie, D.D.E., etc.) peuvent vous contraindre à couper les branches qui avancent sur sa propriété ou sur le domaine public (article 673 du code civil) . Par contre, le même article permet à votre voisin de couper les racines de vos plantations qui lui causent un préjudice.

Après ces principaux rappels, vous avez un peu de temps avant la reprise de la végétation pour tailler vos plantations.

## **Vie du SIGEGAS**

Les effectifs de l'école (94 élèves au total ) - mais plus leur répartition déséquilibrée entre les 4 classes - entraînent un besoin d'aide ponctuelle au cours de la journée. Le comité après avoir accepté le principe de l'emploi d'une aide spécialisée en maternelle, recherche, en collaboration avec la mairie de BUTHIERS, une solution conciliant impératifs financiers, compétences, disponibilités, mais aussi les règles imposées par l'Education Nationale et l'Agence Nationale Pour l'Emploi. Pari difficile car ce n'est pas si simple... !

Dernière minute : il s'avère après coup que le profil de la personne retenue ne correspond ni aux impératifs de l'Education nationale, ni à ceux de l' A.N.P.E., contrairement à ce qui nous avait été assuré ! Je vous l'avais dit : ce n'est pas si facile !

## **En quête de compétences.**

Dans *Vivre à Nanteau* n° 1, nous dévoilions le projet de créer un réseau de compétences à Nanteau. Il s'agit de pouvoir faire appel ponctuellement aux connaissances techniques (bâtiment, environnement, travaux publics, droit, arts, culture...) des habitants de la commune. Les renseignements que vous voudrez bien nous fournir en remplissant notre questionnaire seront confidentiels. Merci de le retourner à la mairie.

## **Slalom du week-end.**

On sait que l'on est samedi ou dimanche au nombre de coups de volant qu'impose la traversée en voiture de Nanteau.

L'automobiliste lassé d'un long voyage ne stationne pas où le prévoit la réglementation, mais là où se trouve son véhicule au moment où il décide qu'il est arrivé, « Père garez-vous à gauche, père garez-vous à droite ! ». Les autres voitures se voient imposer une trajectoire en arabesques et le frein devient un accessoire indispensable du croisement. Adeptes du stationnement anarchique, attention ! A trop tester les aptitudes au slalom de ses concitoyens, on finit par tester sa propre aptitude à remplir un constat amiable !

## **Stationnement (bis).**

Nous rappelons que les voitures hors d'usage qui stationnent sur le domaine public doivent être en règle avec le code de la route. Ces véhicules doivent être assurés et être en règle avec le contrôle technique.

## **Parc naturel régional du Gâtinais.**

Votee par le conseil municipal, la demande d'association de Nanteau au P.N.R. a été approuvée par le Bureau du Parc puis par son Conseil d'administration. Tous ces votes ont été acquis à l'unanimité. Notre adhésion signifie que la commune pourra participer à l'élaboration des programmes du P.N.R. et s'associer à leur réalisation. Nos représentants prendront part aux débats et feront des propositions, mais ils n'auront pas droit de vote. Il n'en demeure pas moins que c'est là une bonne nouvelle pour Nanteau/Essonne.

## **Couloir aérien.**

Autre sujet de satisfaction : le ministre des Transports a validé le couloir aérien que préconisait « Eurocontrol », c'est à dire le tracé Saint-Arnoult-en-Yvelines, Dourdan, Nord de Corbeil-Essonne. Les arguments techniques et la solidité du dossier élaboré par le P.N.R. ont été pris en considération et le risque d'un fort accroissement du trafic est écarté de notre commune. La vigilance reste toutefois de mise... et elle demeure !

## **Animaux errants.**

Rencontrer un animal errant connu aboutit généralement à prévenir le propriétaire. Pour un animal inconnu ça peut être plus délicat. Nanteau a adhéré à Animaux Conseil Assistance qui le prendra en charge. Si vous repérez un animal divaguant dans la commune, vous pouvez prévenir Madame le Maire ou l'un des adjoints.

### **Chemins communaux.**

Il a été porté à la connaissance du conseil municipal que la partie adverse renonçait à poursuivre la procédure en appel engagée à propos des chemins communaux qui étaient en litige. L'affaire est ainsi close. Cette hypothèque levée, le conseil a pu confier à une commission des chemins la coordination des travaux d'entretien. Des plans indiquant les itinéraires accessibles aux promeneurs sont disponibles en mairie. La chaussée de Rouville a été restaurée avec du ballast de la SNCF grâce à Monsieur Renard et aux marcheurs de Malesherbes.

### **Dates des élections prévues pour 2002.**

2002 - année électorale. Les élections présidentielles auront lieu les 21 avril (1<sup>er</sup> tour) et 5 mai (2<sup>e</sup> tour) ; les législatives se dérouleront les 9 juin (1<sup>er</sup> tour) et 16 juin (2<sup>e</sup> tour).

Voter est un devoir civique et un privilège démocratique, mais le vote par correspondance est impossible : on peut s'adresser à la gendarmerie de La Chapelle-la-Reine pour prendre les dispositions nécessaires à un vote par procuration.

### **Travaux à Villetard.**

Dans *Vivre à Nanteau* n° 1, nous avons signalé que des discussions étaient en cours avec E.D.F. et le syndicat d'électrification compétent. Elles ont abouti: le transformateur de Villetard sera prochainement démoli et remplacé par un modèle plus puissant dans un bâtiment plus esthétique.

### **Travaux à Boisminard.**

Une réserve incendie enterrée près du château d'eau sera construite en cours d'année.

### **S.I.E.M. : Entretien des noues affluentes.**

Trois noues de Nanteau feront l'objet d'une opération de nettoyage entreprise par le syndicat intercommunal de l'Essonne moyenne: tour de l'étang, chaussée du lavoir et chaussée de Rouville.

### **Location de la salle communale.**

Les nouveaux tarifs sont affichés en mairie.

### **Travaux de rénovation.**

Avant de commencer des travaux, quels qu'ils soient, renseignez vous à la mairie pour les formalités à remplir (permis de construire, déclaration de travaux, demande d'alignement, etc.).

### **Nettoyage de printemps.**

Le nettoyage de printemps a été fixé au samedi 16 mars. Rendez-vous à la mairie à 9 heures. Pour aider à l'agrément de notre cadre de vie, venez nombreux !

### **Saint Jean.**

Nous fêterons la Saint Jean le 22 juin. Réservez dès à présent cette date et faites nous part de vos suggestions !

### **Photocopies.**

Qui a besoin de photocopies et éprouve des difficultés à les faire peut s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture.

### **Urbanisme.**

Depuis le remplacement de la « loi d'orientation foncière » de 1967 par la loi « solidarité et renouvellement urbain » du 30 mars 2001, le plan d'occupation des sols n'est plus - ou plutôt il reste en vigueur en attendant la mise en place de son successeur, le Plan Local d'Urbanisation. Les constructions à Nanteau sont actuellement régies par le P.O.S. qui avait été adopté en 1985 et modifié en 1995. Lors de sa prochaine réunion le conseil municipal débattrà de cette question.

### **Distribution du gaz naturel à Nanteau.**

Comme vous l'indiquait le questionnaire que vous a envoyé Gaz de France, le gaz naturel arrive dans notre commune. Les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année 2003.

### **Message aux personnes âgées vivant seules.**

Connaissez-vous « PRESENCE VERTE » ? Il s'agit d'un service de télé-assistance auquel vous pouvez vous abonner. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Mairie !

### **Remerciements.**

Dans *Vivre à Nanteau* n° 1, nous avons attiré votre attention sur les dégradations de matériel public et les déjections canines. Une nette amélioration a été constatée. Le conseil municipal exprime sa gratitude à tous ceux qui y ont contribué.

### **Nos joies - nos peines :**

#### NAISSANCES

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Abramovicz Camille | le 31/08/01 |
| Legay Margot       | le 11/10/01 |
| Alvès Laureen      | le 04/12/01 |

#### MARIAGES

|  |             |
|--|-------------|
| Karvay Mario & Dusserre Nadège         | le 31/03/01 |
| Abramovicz Stéphane & Bisson Stéphanie | (16/06)     |
| Jentet Xavier & Guérin Charlotte       | le 08/09/01 |
| Colin Sébastien & Fernandès Monica     | le 27/09/01 |

#### DECES

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Ducros Maurice                 | le 29/05/01 |
| Fornage Marie (née Guimard)    | le 22/10/01 |
| Baffoy Marcelle (née Faubert)  | le 05/01/02 |
| Lenoir Marcelle (née Mainfroy) | le 30/01/02 |